

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2025

Convocation en date du 28/05/2025

Affichage à la porte de la mairie 28/05/2025

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Excusées : 2

Absent : 1

Procuration : 1

Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le deux du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le vingt-huit mai deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier PETIT, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents : Didier PETIT, Gwénaëlle SALMON, Yann SUAU, Agnès GESLIN, Daniel ONILLON, Jacques GUEGNARD, Dominique BEAUDOUIN, Mathieu BERTRAND, Sandra GAULTIER, Christine JOUET, Mélanie MARTINEAU, Xavier POULAIN,

Excusées :

Sandra NOEL excusée pour raisons de santé a donné procuration à Mélanie MARTINEAU

Martine CHAUVIN excusée pour raisons personnelles.

Absent : Paul TRESMONTAN

Secrétaire : Sandra GAULTIER

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2- Approbation de compte-rendu de séance du 05 mai 2025
- 3- FINANCES : point d'étape du budget
- 4- FINANCES : information du virement de crédit
- 5- AMENAGEMENT : Alter-Cités pour le plan-guide, avenant à la convention sur les modalités de paiement
- 6- AMENAGEMENT : Alter-Cités pour le plan-guide, validation des rapports d'analyse des offres
- 7- AMENAGEMENT : approbation du lancement de la consultation pour la démolition du bâtiment des Caves de la Loire
- 8- URBANISME : DIA pour les parcelles AE 205 et 206
- 9- CCLLA : approbation de la convention co-maîtrise d'ouvrage pour des reprises de réseaux Eaux Usées et Eaux Pluviales
- 10- CCLLA : approbation du protocole d'accord local pour les représentants des communes au sein de l'EPCI
- 11- CCLLA : information sur le schéma directeur des énergies
- 12- TRAVERSEE DU BOURG : compte-rendu de la Commission d'Appel d'Offres du 22.05.2025
- 13- TRAVERSEE DU BOURG : modalités d'organisation pour l'inauguration
- 14- SIEML : approbation du fonds de concours pour l'entretien courant
- 15- EDUCATION : approbation du règlement intérieur et des tarifs pour les services périscolaires pour la rentrée scolaire 2025-2026
- 16- Information sur le Manifeste des Chasseurs
- 17- SOLIDARITE : prévention canicule
- 18- Compte-rendu des commissions communales
- 19- Questions diverses

Didier PETIT informe de l'absence de Martine CHAUVIN, le Maire et l'excuse. Il annonce le décès de Mme Marie-Thérèse CLEMENT, conseillère municipale qui a œuvré pour la création de la bibliothèque de la commune ainsi que pour la cantine.

1 – Désignation du secrétaire de séance

Didier PETIT propose de désigner comme secrétaire de séance Sandra GAULTIER. Approbation.

2 - Approbation compte-rendu du conseil municipal du 5 mai 2025

Rapporteur : Monsieur Didier PETIT, 1^{er} Adjoint au Maire

Le compte-rendu a été adressé à l'ensemble des conseillers et une demande de formulation a été demandée par Mathieu BERTRAND concernant le paragraphe sur la gendarmerie :

« Mathieu BERTRAND comptabilise 1 gendarme pour 1350 habitants ce qui lui paraît peu. Il précise que les communes rurales sont impactées par les vols. Pour répondre à cela de nombreuses villes moyennes se sont dotées de vidéosurveillance. Il rappelle sa position défavorable sur la pertinence d'installer de la vidéo surveillance dans nos petites communes. Toutefois, compte tenu du désengagement de l'Etat en matière d'effectif de gendarmerie une réflexion pourrait être menée sur la mise en place d'une police rurale intercommunale. »

Didier PETIT propose de prendre en compte ces nouveaux éléments et de voter l'approbation du compte-rendu avec cette modification.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valident à :

Votants : 13

Votes répartis ainsi :

Contre : 0 Abstention : 1 – Sandra NOËL pour cause d'absence à cette séance Pour : 13

Le compte-rendu proposé.

3- Point d'étape sur le budget en cours

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT présente les tableaux de point d'étape budgétaire en fonctionnement et en investissement.

Pour la section de fonctionnement :

DEPENSES		CA 2023	CFU 2024	BP 2025	VIREMENT DE CREDIT N°1	Etat au 23/05/2025	% Utilisé
Chap.	Libellé						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	354 547,62	389 033,75	422 000,00	421 000,00	172 616,90	41%
012	CHARGES DE PERSONNEL	459 512,05	468 760,10	482 406,00	482 406,00	190 976,31	40%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	100 374,04	170 460,29	138 325,00	138 325,00	65 198,94	47%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	171 497,35	211 742,02	205 449,00	205 449,00	129 913,36	63%
66	CHARGES FINANCIERES	12 611,36	7 360,24	3 500,00	3 500,00	2 224,16	64%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	-	1 000,00	620,63	62%
TOT	DRF - DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	1 098 542,42	1 247 356,40	1 251 680,00	1 251 680,00	561 550,30	45%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			1 174 760,88	1 174 760,88		
C 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	49 395,00	134 358,85	60 400,00	60 400,00		
TOT	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	49 395,00	134 358,85	1 235 160,88	1 235 160,88	0,00	0%
TOT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 147 937,42	1 381 715,25	2 486 840,88	2 486 840,88	561 550,30	23%

RECETTES		CA 2023	CFU 2024	BP2025	VIREMENT DE CREDIT N°1	Etat au 23/05/2025	% Utilisé
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	269,78	2 334,78	500,00		44,10	9%
70	PRODUIT DES SERVICES	67 073,03	75 467,67	73 700,00		33 593,97	46%
73	IMPÔTS & TAXES	59 404,86	46 985,00	45 141,00		890,00	2%
731	FISCALITE LOCALE	755 974,00	801 105,00	801 000,00		334 003,00	42%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	595 892,68	701 586,21	615 748,00		237 775,74	39%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 590,76	35 881,22	46 650,00		20 639,40	44%
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	278,91	2 112,91	2,00			0%
78	REPRISE AMORTISSEMENT						
TOT	RRF - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 509 484,02	1 665 472,79	1 582 741,00		626 946,21	40%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS						
002	EXCEDENT D'EXERCICE PRECEDENT REPORTE	991 975,90	919 895,19	904 099,88		904 099,88	100%
TOT	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	991 975,90	919 895,19	904 099,88		904 099,88	100%
TOT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 501 459,92	2 585 367,98	2 486 840,88		1 531 046,09	62%

En dépenses, sur le chapitre 65, l'état montre une consommation à 63 % au 23 mai. Didier PETIT précise que toutes les subventions annuelles aux associations ont été versées à ce jour.

Pour les recettes, les rentrées régulières aux chapitres 731 et 74 sont conformes au BP à ce jour.

Pour la section d'investissement :

DEPENSES		CA 2023	CFU 2024	BP 2025	Etat au 23/05/2025	% Utilisé
D001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	133 576,91	377 988,11	308 807,03	308 807,03	
010	STOCKS					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 565,86	25 440,84	138 589,00	6 000,00	4%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	177 830,47	116 710,47	297 571,00	50 528,73	17%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opé)	180 424,42	137 285,20	287 377,00	185 294,57	64%
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 801,80	164 727,27	490 878,88	7 100,00	1%
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS		504 199,46	822 151,89	1 523 222,91	557 730,33	
16	EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES	122 987,06	114 678,79	102 000,00	58 795,34	58%
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		122 987,06	114 678,79	102 000,00	58 795,34	
	<i>RAR dépenses 2023</i>		<i>89 844,89</i>	<i>10 275,82</i>		<i>0%</i>
C040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		1,00			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		0,00	1,00	10 275,82	0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		627 186,52	936 831,68	1 635 498,73	616 525,67	

RECETTES		CA 2023	CFU 2024	BP 2025	Etat au 23/05/2025	% Utilisé
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	75 667,67				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (FCTVA, Taxe amér)	193 399,13	11 028,63	28 914,00	29 231,12	101%
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		433 627,31	299 552,85	299 552,85	100%
138	AUTRES SUBVENTIONS	6 404,28	49 008,86	52 341,00	0	
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION					
26	PARTICIPATION ET CREANCE ATTACHEE					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
C024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		-			
	<i>RAR Recettes</i>			19 530,00	19 530,95	
TOTAL DES RECETTES REELLES FINANCIERES		199 803,41	493 664,80	400 337,85	348 314,92	
					0	
C021	VIREMENT FONCTIONNEMENT			1 174 760,88	-	
C040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	49 395,00	134 358,85	60 400,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		1,00			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		49 395,00	134 359,85	1 235 160,88	0,00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT		249 198,41	628 024,65	1 635 498,73	348 314,92	

En dépenses d'investissement, l'achat de la CAPL est réalisé dans les comptes présentés.

4-FINANCES : information sur le virement de crédits n°1

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Lors du vote du budget, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à pouvoir procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité. Cette procédure est autorisée sous réserve d'une présentation en Conseil Municipal et dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

Soit :

Dépenses imprévues en fonctionnement	93 876.00 €
Dépenses imprévues en investissement	99 501.88 €

Suite un double versement (assurance et particulier) sur des dégradations, nous devons effectuer un remboursement sur une ligne budgétaire non ouverte, au 673, pour pouvoir annuler un titre sur l'exercice précédent.

Budget	Section	Imputation	Chapitre	Montant
CO3 Budget communal	Fonctionnement	615228	11	- 1 000 €
CO3 Budget communal	Fonctionnement	673	67	+ 1 000 €

Ainsi le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision est :

Dépenses imprévues en fonctionnement	92 876.00 €
Dépenses imprévues en investissement	99 501.88 €

Didier PETIT indique que Monsieur HARDOUIN conseiller aux décideurs locaux, viendra présenter l'état des Finances lors du Conseil Municipal de septembre.

5 – AMENAGEMENT : Alter-Cités, avenant n°1 à la convention sur les modalités de paiement

(DCM 2025- 53)

Rapporteur : Yann SUAOU, Adjoint à l'Aménagement

Lors du conseil municipal du 03/02/2025 le Conseil Municipal a voté le plan-guide avec Alter-Cités, par le biais d'un mandat d'études.

Or, dans l'article 9.2.1 du mandat relatif au versement des avances par la Collectivité, il est précisé que dès que le Mandataire (Alter-Cités) pourra justifier d'une consommation de l'avance initiale à hauteur de 50%, une nouvelle avance pourrait être demandée.

Cependant, d'après le décret N°2022-505 du 23 mars 2022, fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, il est nécessaire de justifier la consommation de la totalité de l'avance avant d'en verser une nouvelle.

Il convient alors, de faire un avenant à la convention initiale pour se mettre en conformité, sans changer tous les autres articles du mandat d'études.

Didier PETIT, propose d'autoriser le Maire ou un Adjoint à signer l'avenant n°1 du mandat d'études préalablement validé le 03/02/2025 en Conseil Municipal, modifiant uniquement l'article 9.2.1 tel qu'exposé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Votants : 13

Votes répartis ainsi :

Contre : 0 Abstention : 1 – Christine JOUET sans motif précisé Pour : 12

Valide la proposition de signature telle qu'indiquée.

6 – AMENAGEMENT : Alter-Cités, validation des rapports d'analyses des appels d'offre

(DCM 2025-54)

Rapporteur : Yann SUAU,

Yann SUAU rappelle que dans le cadre du plan-guide, Alter-Cités a lancé des consultations sur différentes études de faisabilités qui portaient sur :

- les études de faisabilité urbanisme, paysage, architecture,
- les études de faisabilité Voirie, et Réseaux Divers (VRD),
- les missions de de géomètre et topographie,
- les études environnementales,
- les études déplacement/stationnement.

Pour les deux dernières catégories, des négociations sont encore en cours.

Les critères d'analyse des offres portent sur deux points :

- Le prix des prestations qui compte pour 40%
- La qualité du mémoire technique qui compte pour 60%.

Yann SUAU présente par études, les différentes notes des entreprises (aucun nom n'est transmis). Voici les propositions présentées par catégories :

✓ Pour les études faisabilité urbanisme, paysage et architecture :
C'est l'entreprise n°2 qui est retenue pour un montant de 25 940 € HT

✓ Pour les études faisabilité Voirie et Réseaux Divers
C'est l'entreprise n°2 qui est retenue pour un montant de 13 750 € HT

✓ Pour les missions géomètres topographies :
C'est l'entreprise n°1 qui est retenue pour un montant de 8 035 € HT.

Ces trois marchés sont légèrement inférieurs à l'estimation prévue par Alter-Cités. Alter-Cités reviendra vers la mairie pour les offres non finalisées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide les entreprises retenues par Alter-Cités et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Votants : 13

Votes répartis ainsi :

Contre : 0 Abstention : 1 – Christine JOUET motif indiqué : « ce sont vos décisions » - Pour : 12

7 – AMENAGEMENT : approbation du lancement de la consultation pour la démolition du bâtiment de la

CAPL (DCM 2025-55)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint au Maire

Didier PETIT informe que suite aux manœuvres des pompiers dans le bâtiment de la CAPL, la commune a été avertie d'effractions et de tentatives de départs de feu.

La gendarmerie a été avertie et une plainte a été déposée.

A l'origine, les élus avaient pensé d'abord sécuriser les locaux, puis dans un second temps s'atteler au projet de démolition.

La commune a pris un arrêté d'interdiction de pénétrer dans les locaux. Il convient de penser à la démolition rapide de ce site.

Il est donc proposé de lancer la consultation pour la démolition. Il sera clairement indiqué dans le cahier des charges, une visite sur site est obligatoire afin que les entreprises qui candidatent soient bien conscientes de la configuration des locaux.

Gwénaëlle SALMON indique qu'il reste un questionnement sur le type de procédure à mettre en place. Dans le Code de la Commande Publique, les seuils ne sont pas les mêmes en fonction de la catégorie (marché de travaux ou marché de prestation). L'appui d'un juriste permettra d'y répondre.

Didier PETIT propose de lancer la procédure de consultation des entreprises pour la démolition, la rédaction d'un cahier des charges sera à réaliser.

Le Conseil Municipal à l'unanimité s'est prononcé pour le lancement de la procédure.

8—DIA pour les parcelles AE 205 et 206 (DCM 2025-56)

Rapporteur : Yann SUAU, Adjoint à l'aménagement

Yann SUAU informe qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie sous le numéro : 049 022 25 A 0011 pour les parcelles : AE 205 et AE 206 Rue du Dolmen, pour une superficie totale de 359 m². La commune n'a pas de projet sur cette parcelle.

Yann SUAU propose de renoncer au droit de préemption sur ces parcelles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les parcelles AE 205 et 206 et autorise Madame le Maire, ou un adjoint, à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

9 – CCLLA : approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour des reprises de EU et EP (DCM 2025-57)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT précise qu'il s'agit de travaux sur des réseaux d'Eaux Usées (compétence communautaire) et d'Eaux Pluviales (compétence communale).

Les travaux se dérouleront sur deux années pour pouvoir prendre en compte l'accès à l'école Saint Louis, et l'activité des viticulteurs. Ils débuteront en septembre 2025 pour un achèvement fin décembre 2026. Les rues concernées sont celles du Ronceray, du Martinet, du Moulin des Cinq et l'allée des Barrières.

Un pourcentage de répartition est prévu entre les deux types de travaux, soit 74.90% pour les eaux usées et 25.10% pour les eaux pluviales. Les frais communs seraient d'environ 46 000€ HT (ils concernent la maîtrise d'œuvre, les études, les travaux connexes...).

Les estimations prévisionnelles du programme se répartissent :

-pour les eaux usées : 405 000€ HT ou 486 000€ TTC

-pour les eaux pluviales : 135 000€ HT ou 162 000€ TTC

SOIT un coût total de l'opération de 540 000€ HT ou 648 000€ TTC.

La convention proposée en délibération permet de définir les modalités de co-maîtrise.

Didier PETIT précise qu'en 2026, une déviation sera mise en place sur la rue du Moulin des Cinq. Tous les propriétaires, et riverains seront informés lors d'une réunion publique en présence des services la CCLLA. Sandra GAULTIER s'inquiète que les personnes continuent, après les travaux à prendre les déviations qui seront mises en place.

Gwénaëlle SALMON précise qu'il y aura un constat d'huissier avant et après les travaux.

Daniel ONILLON souligne que les canalisations sont au milieu de la chaussée. Lors de ces travaux aucun véhicule ne pourra donc emprunter celle-ci d'où la nécessité de mettre en place des déviations.

Christine JOUET confirme qu'autrefois, le passage par les vignes était une voie de circulation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Le Maire ou un Adjoint à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage, à prévoir les crédits nécessaires (déjà inscrit au budget prévisionnel) et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

10—CCLLA : approbation du protocole d'accord local pour les représentants des communes au sein de l'EPCI (DCM 2025-58)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

La composition possible d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale se constitue soit par l'application des dispositions de droit commun, soit par un accord local. Ce choix doit être déterminé avant les élections municipales.

Vu la population au 01^{er} janvier 2022, la composition de droit commun à compter des élections municipales de 2026 se traduirait par 43 sièges. Actuellement la CCLLA compte 53 sièges. La CCLLA a délibéré le 15 mai 2025, pour permettre de passer de 43 à 53 sièges en passant un accord local, comme cela est actuellement. Or ce vote est subordonné à l'obtention d'une majorité constituée par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette population totale.

	Répartition actuelle (Accord local de 2019)	. Population municipale (Décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024) . Référence statistique INSEE du 1er janvier 2022	2026 - 2032 Répartition de droit commun	2026 - 2032 Accord local envisagé
Aubigné sur Layon	1	349	1	1
Beaulieu sur Layon	2	1 346	1	2
Bellevigne en Layon	5	5 874	5	5
Blaison St Sulpice	2	1 317	1	2
Brissac Loire Aubance	9	11 000	9	9
Chalonnnes sur Loire	5	6 541	5	5
Champtocé sur Loire	2	1 837	1	2
Chaufefonds sur Layon	1	941	1	1
Denée	2	1 448	1	2
La Possonnière	2	2 478	2	2
Mozé sur Louet	2	2 033	1	2
Rochefort sur Loire	2	2 332	1	2
St Georges sur Loire	3	3 787	3	3
St Germain des Prés	2	1 396	1	2
St Jean de la Croix	1	225	1	1
Les Garennes sur Loire	4	4 670	3	4
St Melaine sur Aubance	2	2 209	1	2
Val du Layon	3	3 508	2	3
Terranjou	3	3 885	3	3
	53	57 176	43	53

Jacques GUEGNARD s'interroge sur le positionnement des communes les plus importantes sur cette proposition. L'accord local a permis aux plus petites communes, dont Beaulieu, d'être plus représentées. Il rappelle que sur le débat du PLUI, le vote des grosses communes avaient été déterminant.

La proposition de reconduire l'accord local a été adoptée à l'unanimité au Conseil Communautaire de mai.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve la proposition d'accord local pour répartir le nombre de sièges au sein de l'EPCI de la CCLLA et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à sa mise en application.

11- CCLLA : information sur le schéma directeur des Energies

Rapporteur : Daniel ONILLON, Conseiller délégué

La CCLLA a mise en place un groupe de travail composé de 18 élus (représentant les communes) et de partenaires. Afin de mettre en place un schéma directeur des énergies. Plusieurs ateliers se sont déjà tenus.

Afin de mettre en place une stratégie, deux pré-requis ont émergé :

1°) avoir une vision stratégique à 25 ans pour 2050, mais également des plans d'actions à court terme (6 ans), avec une évaluation tous les 3 ans (sur le rythme du Plan Climat Air Energie Territorial),

2°) se donner les moyens pour réduire les consommations énergétiques du territoire de Loire Layon Aubance pour chaque activité du territoire et chacun des publics concernés.

Le Groupe de travail a défini huit orientations :

- **Orientation 1** : Renforcer fortement la production locale d'énergie renouvelable
- **Orientation 2** : S'appuyer sur une **diversité d'énergie renouvelable** dans le mix énergétique, produit et consommé localement
- **Orientation 3** : Organiser la **gouvernance locale** et les **partenariats** en faveur du déploiement des énergies renouvelables
- **Orientation 4** : Assurer une **concertation constante des populations** tout au long de la durée de vie des installations et veiller à renforcer l'**investissement financier citoyen**
- **Orientation 5** : Partager l'effort de déploiement des énergies renouvelables auprès de tous les porteurs de projets du territoire
- **Orientation 6** : Produire **une énergie au bénéfice du territoire et ses habitants** (autoconsommation)
- **Orientation 7** : Faire des **collectivités, des vitrines** du déploiement des énergies renouvelables
- **Orientation 8** : Garantir un équilibre entre développement des énergies renouvelables et maintien du **cadre de vie et de l'environnement**.

Actuellement, sur le territoire de la CCLLA la production d'énergie renouvelable est de 142 GWh, l'objectif à l'horizon 2050 est de passer à 387 GWh (soit 69% de la consommation couvert par les ENR).

Quelques pistes de réflexions pour le déploiement des ENR :

-Sur la méthanisation, nous sommes plus réservés car il faut qu'il soit alimenté régulièrement.

-Sur le bois énergie : on s'oriente plutôt sur un approvisionnement local.

-Sur le solaire thermique : cette partie n'est pas beaucoup développée

-Sur la chaleur fatale : il y a une expérience en cours sur la STEP de Chalonnes. Cela semble compliqué à mettre en place sur la commune.

Pour le calendrier, nous sommes actuellement à l'atelier 4. Le but étant de déterminer les actions qui seront retenues.

Jacques GUEGNARD demande quels sont les moyens mis en place pour pouvoir développer cette stratégie ?

Daniel ONILLON signale que cela reste à inventer au niveau local, voire au niveau national. On pourrait imaginer la mobilisation des citoyens.

Yann SUAU indique que cela va se faire, puisque c'est une déclinaison européenne. Il indique que cette politique n'est pas en mesure de stabiliser le réseau. Quel est le prix de tout cela sur 20 ans ou 25 ans ? En France nous pouvons produire une électricité deux fois moins chère. Le black-out récent en Espagne était dû à une surproduction pour l'éolien. Sur cette question, les citoyens manquent d'informations scientifiques.

Daniel ONILLON demande ce qu'il suggère.

Yann SUAU répond que l'on produit une énergie décarbonée depuis 50 ans. Aujourd'hui on détruit ce qui a été mis en place. La consommation d'énergie baisse en France depuis 5 ans. Le danger d'approvisionnement est réel.

Le prochain atelier aura lieu le 4 juin.

12- TRAVERSEE DU BOURG : compte-rendu de la Commission Appel d'Offres

Rapporteur : Gwénaëlle SALMON, Adjointe au Maire

La CAO a eu lieu le 22/05 pour la seconde phase. Le marché a été décomposé en deux lots,
Voirie Réseaux et Divers
Aménagement paysager.

Les prestataires seront validés au prochain conseil communautaire du jeudi 12 juin prochain. Les offres retenues sont conformes et en-deçà des estimations travaillées.

13- TRAVERSEE DU BOURG : inauguration

Rapporteur : Gwénaëlle SALMON, Adjointe au Maire

L'inauguration du dévoisement aura lieu le samedi 14 juin à 17h30. Elle permet de clôturer de manière festive la tranche 1 des travaux. Elle se déroule le même jour que Villages en Scène. N'hésitez pas à venir nombreux. Mélanie MARTINEAU s'excuse de ne pouvoir être présente.

14- SIEMML : approbation du fonds de concours pour l'entretien courant (DCM 2025-59)

Rapporteur : Daniel ONILLON, Conseiller Délégué

Une réparation du réseau pour le remplacement de la prise guirlande N°138, Rue Saint Vincent a été effectuée. Le montant de la dépense s'élève à 407.41 € TTC, le taux du fonds de concours est de 75%, cela implique donc le versement au SIEMML de 305.56 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise le Maire ou un Adjoint à verser le fonds de concours de 75 % tel qu'indiqué précédemment pour l'opération DEV 022-25-250, à prévoir les crédits et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

15 – EDUCATION : approbation du règlement intérieur et des tarifs (DCM 2025-60)

Rapporteur : Agnès GESLIN, Adjointe à l'Education

A la demande de la commission, un travail a été réalisé par la comptable pour faire un point sur le coût de revient des repas. Pour information, en 2024, il y a eu 139 jours de restauration scolaire, soit en moyenne 103 repas par jour de préparés et de servis, et 14 274 repas de facturés.

Ainsi le prix de revient est donné à titre indicatif.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Coût de revient	Nombre de repas	Montant des charges
Coût de revient alimentaire	2,73 €	14 274	38 942,00 €
Coût de revient toutes charges (hors frais généraux)	12,36 €	14 274	176 493,15 €

Agnès GESLIN précise qu'une étude sera faite pour réfléchir sur la mise en place une tarification du repas en fonction des quotients familiaux.

Pour la garderie, une tarification différenciée en fonction quotients familiaux est déjà effective et permet de toucher des prestations de la CAF.

Pour les nouveaux tarifs, la commission Education propose une augmentation de 2% par rapport aux tarifs applicables à l'année scolaire 2024-2025.

Tarifs proposés par la commission :

Service garderie	Tarifs 2023/2024	Tarifs 2024/2025	Proposition Tarifs	Service cantine	Tarifs 2023/2024	Tarifs 2024/2025	Proposition Tarifs
Accueil périscolaire							
QF 0 à 899 (prix à l'heure)	2,55 €	2,65 €	2,70 €	Prix d'un repas réservé	3,75 €	3,95 €	4,03 €
QF 900 à 1399 (prix à l'heure)	2,80 €	2,95 €	3,01 €	Prix d'un repas non réservé	4,35 €	4,55 €	4,65 €
> 1400 (prix de l'heure)	3,05 €	3,20 €	3,26 €	Prix forfait PAI	Non concerné	1,50 €	1,53 €
Tarif forfaitaire défaut	Non concerné	10,00€	10,00€				
Prix du goûter	0,65 €	0,70 €	0,70 €				
Après 3 retards, prix au ¼ d'heure	10,00 €	10,00 €	10,00 €				

Jacques GUEGNARD remercie pour le travail effectué sur le calcul du coût du prix réel des repas. Il souhaite que cette information soit communiquée auprès des parents. Agnès GESLIN signale que cela sera précisé auprès des familles lors de la réunion de pré-rentree qui se déroulera le 26 juin prochain.

Daniel ONILLON indique que si l'on avait plus d'élèves, le coût serait moindre.

Yann SUAU indique qu'en restauration nous sommes à un ratio de 25 % du prix des matières premières. Il faut expliquer aux parents que c'est le prix des matières premières, sans compter les frais généraux.

Le règlement intérieur a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le règlement intérieur et les tarifs proposés pour l'année scolaire 2025-2026 et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires.

16 – Information sur le Manifeste des Chasseurs

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint au Maire

La commune a été sollicitée par la société de chasseurs locale pour une présentation du Manifeste des Chasseurs. Martine CHAUVIN, Didier PETIT et Jacques GUEGNARD ont reçu 4 chasseurs. Alain TOUZÉ président de la société de chasse a présenté un document national où il y avait 11 demandes.

Didier présente ce document au conseil et explique qu'il est consultable en Mairie.

Jacques GUEGNARD souligne que les chasseurs étaient venus chercher de la reconnaissance car ils sont attaqués par la presse, des élus, et des habitants. Ils anticipent le fait que certains acquis pourraient disparaître. Il précise que les chasseurs sont des acteurs de l'environnement.

Didier PETIT précise que les chasseurs sont prêts à venir rencontrer les habitants pour expliquer leur rôle, comment s'organise une battue, dans le cadre d'une réunion publique.

Yann SUAOU souligne que ce sujet fait de l'audience. Il y a un véritable souci de l'environnement et non une caricature du chasseur.

Sandra GAULTIER précise que certaines professions font appel aux chasseurs pour protéger les cultures.

Christine JOUET souligne que le nombre de portées des sangliers par an augmente, tout comme le nombre de petits par portées.

Le Manifeste est consultable en mairie.

17 – SOLIDARITE : prévention canicule

Rapporteur : Didier PETIT

Pour les personnes vulnérables, elles doivent se faire connaître auprès de la mairie afin d'être appelées par un bénévole ou un élu.

Si des habitants connaissent des personnes dans cette situation, elles peuvent en faire part à la mairie.

18 – Compte-rendu des commissions municipales

Commission Appui à la vie associative, solidarité

La réunion annuelle planning des associations à la salle de sports aura lieu le mercredi 18 juin.

Il est rappelé que les spectacles organisés par Villages en Scène se dérouleront le 14 juin prochain sur l'aire de loisirs.

Le transport solidaire recherche de bénévoles. Si des personnes sont intéressées, elles doivent se faire connaître en mairie.

La réunion organisée par le CCAS sur la mutuelle communale a connu un réel succès et de nombreuses personnes se sont inscrites pour des rendez-vous individuels à venir.

Commission Education

- **Le prochain chantier Jeunes** aura lieu du 28/07 au 01/08. La réunion d'information se déroulera le 02/07 à 19h00 à la salle Guynemer. Il sera dans la continuité des chantiers précédents et portera sur le lavoir.
- **Les inscriptions pour les services périscolaires** se feront le 26/06 à l'Oiseau Lyre. Ce sera l'occasion pour les parents de pouvoir dire au revoir au personnel qui quitte Beaulieu. Une personne fait valoir ses droits à la retraite, la deuxième a demandé une mutation afin de suivre son conjoint.

Commission Aménagement :

- **PLU** : La prochaine réunion de travail des élus sur le PLU, et notamment sur le zonage, aura lieu le 24 juin. La seconde se déroulera au mois de septembre.

- **Demande de lecture de courriers dans le cadre d'une demande de recours** : lors d'un conseil municipal précédent, les élus ont voté pour la mise en place d'un plan-guide. Dans ce cadre, une parcelle a été mise avec un statut « de sursis à statuer ». Les propriétaires ont fait une demande de recours de cette décision. En accord avec Alter, qui est mandaté sur ce dossier, la commune a fait le choix de ne pas lever le sursis à statuer, le temps de la réalisation du plan-guide. Ce sursis porte sur toutes les demandes d'urbanisme qui pourraient être déposées. Il permet à la commune le temps de la réflexion pour ses projets d'urbanisme sans entrave pour la vente de la parcelle.

Commission Communication :

- **Beaulieu Infos** : la prochaine sortie aura lieu le 06/06 avec une distribution à suivre rapidement. Pour le prochain BI, les articles sont attendus pour la mi-août.
- **Le P'tit Journal** est distribué par des bénévoles du GR P'tit Journal. Il peut y avoir un échelonnement de la distribution selon la disponibilité des personnes chargées de le déposer dans les boîtes aux lettres. Merci aux habitants pour leur compréhension.
- **La signalétique** : un rendez-vous a été fixé avec l'entreprise. La pose des panneaux se fera au fur et à mesure des travaux de traversée du bourg.

Commission Voirie Bâtiments Espaces Verts

- **Salle de sports** : une commission de sécurité s'est tenue le 11/04/2025 donnant un avis défavorable et des travaux à réaliser. La plupart ont été réalisés, notamment en électricité par Concernant ENEDIS et un électricien. Concernant la porte coupe-feu, la commande est passée (les travaux auront lieu ultérieurement). Pour rappel, la salle de sports sera fermée au public le temps des travaux d'éclairage qui se dérouleront du 07 au 13 juillet prochain.
- **Frelons asiatiques** : une réunion d'information est prévue le 10 juin à 18h30 à la salle Guynemer
- **L'Oiseau Lyre** : les travaux de la chaufferie ont commencé, ils se poursuivront pendant les vacances scolaires.

Questions diverses :

Célébration de la guerre d'Indochine : Une cérémonie aura lieu le samedi 07/06 à 11h30 au cimetière

Val Hyrôme Basket : le club de basket, qui est issu de la fusion de plusieurs club existant de différentes communes, dont Beaulieu-sur-Layon, a vu l'équipe de senior féminine remporter la finale du challenge de l'Anjou le 24 mai dernier à Cholet.

Enzo SECHET jeune Belloquois en apprentissage chez Florent GOUIN, a obtenu deux médailles d'or de meilleur apprenti. Une cérémonie a eu lieu aux Greniers St Jean en présence notamment de Martine CHAUVIN, Maire.

Séminaire le 25 juin avec la CCLLA : ce séminaire organisée par la Communauté de Communes est ouvert aux élus actuels, DGS et secrétaires de Mairie. Un séminaire prospectif sur le bilan du mandat, les enjeux pour le territoire de demain et la place de l' élu municipal vis à vis de la Communauté de communes

Pot de fin d'année avec tous les agents : le vendredi 27 juin à 19h00 en mairie.

19- Questions diverses

Liste des arrêtés pris par le maire depuis la dernière séance de conseil. Joies et hommages

Prochain conseil municipal le LUNDI 7 juillet à 20 h.

Mélanie MARTINEAU demande où en est la demande de Paul TRESMONTAN pour participer à la commission d'indemnisation à l'amiable de la CCLLA. Jacques GUEGNARD a interrogé la CCLLA et a obtenu un refus de la part du Vice-Président de la commission concernée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h34

